

Le saviez-vous?

Le calcul du montant de notre prime d'intéressement est basé sur l'EBITDA. Mais qu'est-ce qu'est réellement l'EBITDA ?

L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization) désigne communément les revenus d'une entreprise avant soustraction des intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations. Indicateur des résultats économiques d'une entreprise créé aux États-Unis, l'EBITDA correspond ainsi au profit généré par l'activité d'une entreprise et permet de dégager la création de richesse des entreprises, dans l'optique de pouvoir les comparer entre elles sans avoir à tenir compte des différences de traitement comptables.

Il existe deux méthodes de calcul de l'EBITDA :

EBITDA = Chiffre d'affaires - Achats - Charges de personnel - Autres charges

EBITDA = Résultat net + Charges d'intérêts + Charges d'impôts + Dotations aux amortissements et provisions.

Mesures d'économie

17 avril 2014 – Pantin

Le patronat au pied du mur

Une semaine après son discours de politique générale, le Premier ministre a dévoilé hier, le détail du plan de 50 milliards d'euros d'économies. Concernant le débat relatif aux compensations des allègements de cotisations prévus dans le cadre du pacte de responsabilité, la CFTC a toujours privilégié la voie des économies de dépenses plutôt que celle d'une hausse des prélèvements devenue insupportable pour les ménages. Elle a également exprimé sa crainte que ces mesures d'économie budgétaire conduisent directement ou indirectement à un transfert de charges sur ces mêmes ménages.

Quelques annonces du Premier ministre vont ainsi dans le bon sens : rationalisation des agences de l'État ; suppression pour les collectivités locales de la clause de compétence générale ; amplification des réformes structurelles dans le domaine de l'assurance maladie (mieux organiser le parcours de soins, développement de la chirurgie ambulatoire...).

En revanche, et malgré les mesures prises pour les plus modestes (réduction d'impôts dès juin en faveur des contribuables les plus modestes ; préservation des minimas sociaux et des pensions de retraite pour les plus modestes...), certaines annonces paraissent, elles, aller à l'encontre du double engagement du gouvernement de préserver le modèle social et le pouvoir d'achat des Français.

Ainsi, le gel des retraites, des prestations so-

Vos délégués syndicaux :

François COUTURE : Région Est

Xavier FAURE : Région Grand Ouest

Dominique HOVSEPIAN : Région RAME

Gwenola MOINET : Région IDF

Cécilia PEREIRA : Région IDF

Francky TABUTEAU : Région IDF

Jean-Michel GUILLEMAN : Région Nord

ciales, du point d'indice des fonctionnaires (si l'inflation est faible, elle n'est pas nulle), et une probable hausse des impôts locaux induits par la moindre dotation aux collectivités locales, contribueront à une baisse effective du pouvoir d'achat, déjà aggravée par les diverses augmentations annoncées ou en cours : prix de l'électricité, part imposable des mutuelles...

Autant de mesures dont les effets directs ou indirects représentent un risque réel de transfert de charges sur les ménages. La CFTC s'inquiète d'une anticipation par les ménages de ce risque, ainsi que des conséquences prévisibles de cette anticipation, à savoir une baisse de la consommation. Cette dernière retarderait le retour à la croissance et ses effets attendus sur les comptes sociaux.

Pour la CFTC, toutes ces mesures n'ont de sens, que si le patronat crée de l'emploi, comme il s'y était engagé en signant le relevé de conclusion relatif au Pacte de responsabilité. Dans le cas contraire, la CFTC demandera que les allègements de cotisations pour les entreprises soient revus à la baisse.

L'emploi : Priorité à l'action sur le terrain

8 avril 2014

L'édito de Pascale Coton

Comme souvent en pareil cas, la presse reste à la surface des choses. Ainsi, que retiennent nos journaux de la première réunion du conseil des ministres de l'équipe de Manuel Valls ? La place que chacun pourrait occuper, occupe puis a occupé sur la photo officielle.

Certes, me direz-vous, après la tension qui a suivi le second tour des élections municipales, après le suspens provoqué par le changement ou non de Premier ministre, après l'attente interminable des nominations, on pouvait souffler un peu et évoquer des sujets plus frivoles.

Exit, donc, le temps d'un article, d'un reportage ou d'une interview la question du chômage. Mais le salarié dont l'entreprise connaît des difficultés, le demandeur d'emploi en fin de droit, le retraité au pouvoir d'achat en berne ne demanderaient pas mieux que de pouvoir souffler, mais les contraintes auxquelles ils sont soumis ne leur permettent pas vraiment.

Si l'emploi est la priorité de ceux qui nous gouvernent comme ils aiment à le répéter – et je n'ai aucune raison de douter de leur sincérité – il doit le devenir de l'ensemble de la société. Nos délégués syndicaux sur le terrain le savent depuis longtemps.

Chaque jour, par leur action, ils contribuent à sauver des emplois à la place qui est la leur par une présence de tous les instants, par une écoute attentive des préoccupations de leurs collègues et par des réponses appropriées.

Généralement, on ne parle d'eux que lorsqu'ils manifestent, menacent ou revendiquent, mais rarement, voire jamais, lorsqu'ils proposent une formation, une évolution de carrière, un aménagement de poste...

Face à l'immensité des problèmes qui se posent dans les entreprises et dans la société, les fatalistes estiment qu'on ne peut rien changer, les jusqu'au-boutistes, qu'il faut tout changer. Or, chaque jour des salariés expriment leurs souffrances, mais aussi leurs espoirs auprès de nos délégués.

Rejetant dos à dos ces attitudes qui conduisent à l'immobilisme et au désespoir, les militants de la CFTC préfèrent tout mettre en œuvre pour répondre dès aujourd'hui sur le terrain aux maux des salariés, mais aussi aux espoirs qu'ils expriment ou suscitent.

Rejoignez nous sur le site internet :

<http://perso.numericable.fr/cftc>